



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

CTL des 6 et 8 octobre 2020 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Fidèles aux valeurs qui nous animent, nous allons débiter cette déclaration liminaire avec les propos qui concluaient celle du 17 juillet dernier.

FO-DGFIP reste attaché à un dialogue social constructif et de qualité au bénéfice de tous les agents et exige le retrait du projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Mais pourquoi ?

Le NRP est mauvais pour le contribuable

Avec le nouveau réseau, vous créez l'illusion d'un rapprochement des usagers et c'est tout le contraire.

Une fois la fumée dissipée, il ne reste plus une seule trésorerie mais des points de contacts (peut-être plus nombreux) qui n'offrent ni le même service, ni la même amplitude d'accueil.

Alors que les trésoreries reçoivent les usagers toutes les matinées ouvrées de la semaine, les points de contact n'offriront une possibilité d'accueil qu'une demi-journée voire deux par semaine.

A peine ouverts, les points de contact sont donc condamnés à l'échec et on voit déjà poindre leur fermeture.

Loin des centres urbains, les populations les plus touchées par l'illectronisme se trouvent encore davantage éloignées des services publics qui garantissent pourtant l'égalité du citoyen sur tout le territoire de la République.

Pour la partie fiscale de nos missions, certes moins visible pour le contribuable, vous accentuez la concentration des services sous prétexte de spécialisation. Le résultat ne sera qu'un empilement de tuyaux d'orgues à l'intérieur d'autres tuyaux d'orgues. Une spécialité maison décriée par tous !

Le NRP est mauvais pour le territoire

Pensée par des personnes qui sortent toutes des mêmes écoles, qui n'ont aucune difficulté dans l'utilisation d'internet ou pour s'appropriier les nouvelles technologies, qui n'ont aucun souci de déplacements et qui vivent tous dans les métropoles, cette réforme est la négation de la ruralité et de la réalité du terrain. Elle constitue un contre-exemple de l'aménagement du territoire en concentrant l'offre de services dans les villes.

Les élus sont victimes de cette réforme car ils perdent le conseil et la relation de proximité accessibles à tout moment.

Une fois passé l'effet d'annonce, les collectivités auront à leur charge de financer les points de contacts, les charges locatives, le téléphone... L'État se désengage des territoires ; aux collectivités de mettre la main au porte-feuille si elles veulent des services pour leurs administrés.

Le NRP consiste à faire disparaître les services traditionnels de la DGFIP et leurs missions au profit de succédanés protéiformes, intitulés au fil du temps MSAP, MFS puis EFS.

Des sigles dont la sonorité évoque qu'on déshabille les services, qu'on les malmène et qu'on les saigne.

Ces organismes, du fait de leur caractère ultra-généraliste, ne peuvent répondre aux attentes précises des contribuables et des redevables des collectivités locales.

Le NRP est mauvais pour les agents

Les agents dans les grandes structures comme les SGC, se trouvent cantonnés à réaliser toujours une partie des tâches sans possibilité de comprendre les tenants et les aboutissants.

Cette approche tayloriste d'un autre temps posera aujourd'hui les mêmes problèmes qu'hier à savoir :

- les tâches répétitives sont aliénantes et posent parfois des problèmes de santé au travail ou d'attention ;

- La répétition indéfinie des mêmes tâches se traduit par :

- l'apparition de troubles musculo-squelettiques constatés par les médecins de prévention ;
- l'affectation du moral, pouvant aller dans certains cas jusqu'à l'atteinte psychique plus sérieuse liée à l'absence de perspective d'évolution.

Quelle est le but de la réforme si elle vise à démotiver les agents et à nuire à l'efficacité de leur travail ? Démontrer qu'ils sont inutiles ?

La loi de transformation de la fonction publique enfonce le clou en donnant la possibilité d'engager des contractuels et la mise en place d'une rupture conventionnelle destinée à licencier des agents titulaires.

Alors que le réseau de la DGFIP se réduit comme peau de chagrin en termes d'effectifs, avec des agents contraints de travailler de plus en plus loin de leurs résidences, ils sont désormais obligés de se déplacer avec tout leur bureau dans le sac à dos.

Mais alors, à qui profite le NRP ?

Un projet co-construit aurait pu être mieux accepté mais force est de constater qu'il existe un décalage à la DGFIP entre le discours et les actes.

La démarche CVT n'a pas été mise en œuvre et nous cherchons encore le management participatif quand les seules réunions ont consisté à des informations descendantes.

Où est la prise en compte de l'expérience de la crise sanitaire quand partant de l'ébauche de projet de votre prédécesseur, M. Roulet, vous ne faites que la dérouler ?

Les élus **F.O.-DGFIP** :

**Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT, Michaël MILLOT
Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT, Nicolas WANIN**

experts : **Christine COLLIER-LEFRANC, Christine HERMANT,
Laurent BRIOUL, Marc VERHAEGHE**